



PREMIDIS SARL



COMMUNE DE KARISIMBI, GOMA, DRCONGO

Route Aéroport N 20, Q.BUJOVU, C/ de KARISIMBI, Ville de GOMA, Prov. du Nord-Kivu en R.D.Congo
N R C C M du siège: CD/GOM/RCCM/14-B-O203

Goma, le 19 Novembre 2021

Réf : N° 153/PMD/DRG/2021

Objet : Votre suspension

A Monsieur ISAAC SHEMATSI Agent de la société PREMIDIS à Goma.

Conformément au règlement d'ordre intérieur, précisément à son article 07, nous avons le regret de vous suspendre pour une durée de **78 jours**, car après analyse de votre lettre de justification, nous en déduisons que vous n'aviez pas compris le bien-fondé de la lettre de demande d'explications vous adressée, laquelle, était axée sur le fondement de votre comportement non professionnel en date du **13 Novembre 2021**.

Cependant, la Direction décide de prendre une mesure correctionnelle, **une suspension de 78 jours ouvrables à dater de la réception de celle-ci, bien sûr avec privation de salaire**, juste pour vous apprendre à bien respecter le règlement de la société tout en espérant qu'une telle négligence et désobéissance ne se répéteront plus.

Agréez Monsieur, l'assurance de nos salutations considérées.

ISAAC SHEMATSI

19/11/2021.

OSEE BAGISHE BUHENDWA

Adm Sec and GRH



Téléphones : Tel : +243 99 39 20 200 , +243 99 76 01 556

Id. Nat. : 5-9-N42250C

E-mail : secretary@premidis.com

Siege Social: N° 20, Avenue Nyakagozi, Q. Bujovu/ Goma/RDC

ENTREPOT DES DOUANES

PUBLIC DE TYPE B

NIF : A 0700453B